

Le lundi 24 juin 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Delphine GUIDAL, Myriam GUÉNEUGUÈS, Fabienne MORVAN et Robert ROUSSEAU excusés

Secrétaire de séance : Yohan BELLÉGUIC

0.04.24 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.04.24 CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN

Le maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 4/35 h, pour l'entretien des locaux communaux, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Au motif d'une volonté de recrutement de proximité, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel. Il sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°60720 du 7 décembre 2020 est applicable.

L'engagement est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-8-3,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents*

ACCEPTE la proposition du maire et **DÉCIDE**, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 4h hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2024 et **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

2.04.24 TRAVAUX DE RÉNOVATION DE TI BRAS

Monsieur le maire présente au conseil le rapport du bureau de contrôle Socotec, notamment sur l'accessibilité du bâtiment. Il est demandé à ce que le châssis de la porte soit non fixe, de même, la porte arrière du bâtiment doit être une issue de secours.

Après discussion, le Conseil souhaite conserver le châssis de porte fixe dans la bibliothèque et demande la transformation de la porte coulissante intérieure en porte classique, afin de répondre aux normes de sécurité.

3.04.24 TRAVAUX DIVERS

Des demande de devis sont en cours concernant :

- La clôture du City Park dans le champ des fêtes
- La remise en état des cloisons dans l'appartement 3 le Bourg
- Les travaux de platelage en bois dans la prairie
- Le remplacement des plateaux des tables du champ des fêtes

4.04.24 PLANNING

- Le planning des permanences des élections législatives est adopté
- La cérémonie de commémoration des 80 ans du Maquis de Kergoff aura lieu le dimanche 4 août
- Animation jeunesse : Léolagrance Ouest proposera aux enfants une animation « Urban Street » le 26 juillet à partir de 14h
- Avant les travaux de rénovation de Ti Bras, la bibliothèque envisage de déménager à l'ancienne mairie pour la fin de l'été.

5.04.24 URBANISME

Les travaux de viabilisation du lotissement privé de Park Glas commenceront mi-septembre pour une période de 2 mois environ. 2 premiers projets de construction ont été présentés en mairie.

6.04.24 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

Conformément à la loi du 12 février 2001, les Communautés de communes ont l'obligation de présenter des rapports d'activités et de les notifier aux maires des communes adhérentes qui doivent les porter à la connaissance du conseil municipal.

Dans ce cadre, Mr le maire présente les différents chantiers importants en cours à la CCPI, notamment celui de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat. Cette présentation est suivie d'un échange entre élus.

Il est rappelé que ces rapports sont consultables en mairie ainsi que le sur le site de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

Règlementation : feu d'artifice

Suite à de nombreux feux d'artifice tirés lors de fêtes privées, le conseil demande aux organisateurs d'en aviser la mairie au préalable.

